

Attribution de temps

Un des députés a dit aujourd'hui qu'il avait téléphoné à ses électeurs et qu'ils étaient assez nombreux à appuyer la taxe sur les produits et services.

• (1735)

Je puis vous dire que, dans ma circonscription, c'est exactement le contraire. Ce n'est pas que les gens ne veulent pas payer de taxes, ils veulent simplement que le système soit équitable, simple et efficace, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle.

Il s'agit là d'une solution parmi d'autres. Le professeur Brooks en a une autre. À mon avis, le gouvernement se doit d'en faire une analyse complète. Nous en sommes déjà au troisième avant-projet de notre proposition. Le gouvernement a la responsabilité de réagir.

Le caractère dissuasif de cette taxe sur les produits et services donnera lieu à une expansion de l'économie souterraine. À l'heure actuelle, on estime que de 40 à 50 milliards de dollars circulent à l'intérieur d'une économie souterraine au Canada. Si nous avons un régime plus équitable, il est probable que nous pourrions récupérer cette économie souterraine en partie. Ce serait peut-être suffisant pour mettre sur pied un programme national de garderies.

Mais le gouvernement est tellement obsédé par la réduction des programmes et par le désir de s'en libérer qu'il oublie l'existence d'un processus créateur. Au lieu de chercher à stimuler la croissance et la productivité, il procède à des coupes. Le gouvernement n'assume pas sa responsabilité nationale depuis six ans. S'il persiste dans cette attitude, il aura disparu dans deux ans.

M. Pat Sobeski (Cambridge): Monsieur le Président, j'ai voyagé avec les membres du Comité des finances chargé d'étudier la TPS. Voilà presque trois ans que le ministre des Finances a annoncé aux Canadiens, dans son Livre blanc sur la réforme fiscale, comment il avait l'intention de remplacer la taxe sur les ventes des fabricants en vigueur depuis 65 ans.

Comme il fallait s'y attendre, les partis d'opposition à la Chambre des communes ont déjà répondu, avec enthousiasme, au projet de loi. Mais une taxe sur les produits et services s'appliquant à une large assiette comporte de nombreux avantages qui font plus que compenser les critiques formulées jusqu'à maintenant à l'égard du projet du gouvernement.

La taxe sur les ventes des fabricants pose un grave problème. Elle s'applique aux intrants des entreprises, autrement dit aux pièces, à l'équipement et aux matériaux utilisés dans la fabrication. Les exportateurs canadiens ont donc encore plus de mal à vendre leurs produits sur les marchés étrangers et à faire concurrence aux producteurs qui ne paient pas de taxe sur les intrants

d'entreprises. En d'autres mots, faute de pouvoir soutenir la concurrence, le Canada perd des emplois.

Il est sûrement temps que nous examinions objectivement la taxe sur les ventes des fabricants, ce tribut de 13,5 p. 100 à payer pour la plupart des articles fabriqués au Canada et qui a été commodément dissimulé pendant trop longtemps. Supposons que cette taxe n'existe pas et que le premier ministre d'une province, disons le premier ministre Peterson puisque je suis de l'Ontario, décidé d'imposer une taxe provinciale similaire aux fabricants. Cela provoquerait un tollé. On dirait que cela ferait perdre des emplois à l'Ontario et que les entreprises ontariennes ne pourraient pas soutenir la concurrence de leurs rivales établies dans d'autres provinces où la taxe n'existe pas.

Ou supposons que la ville de Cambridge ou celle de Kitchener décide d'imposer sa propre taxe sur les ventes des fabricants aux entreprises établies sur son territoire. On dénoncerait la décision en disant qu'elle chasserait les entreprises vers d'autres villes comme Guelph, Brantford et Woodstock.

Voyons certains des reproches que l'on fait à la taxe sur les ventes des fabricants. Tout d'abord, elle s'applique à une assiette fiscale très étroite. Elle s'applique notamment à cinq produits principaux: le tabac, l'alcool, l'automobile, les pièces automobiles et les carburants. Ils représentent quelque 16 p. 100 des dépenses gouvernementales et, pourtant, ils rapportent environ le tiers des recettes provenant de la taxe sur les ventes des fabricants. Les gens qui viennent au Canada demandent toujours pourquoi l'essence est tellement moins chère au sud de la frontière. Pourquoi le tabac et l'alcool sont-ils beaucoup moins chers? C'est sur ces cinq produits que la taxe sur les ventes des fabricants pèse le plus lourd.

Les Canadiens ont également entendu dire que, depuis 60 ans, on jouait avec la taxe pour satisfaire un groupe d'intérêt spécial au détriment de tel ou tel autre. A cause de cela, il y a quelque 22 000 dispositions spéciales, y compris sur des produits comme les bandeaux antisudation, qui sont considérés comme des vêtements. Par conséquent, ils sont exemptés de la taxe sur les ventes des fabricants. Mais si on achète un poignet antisudation, on paie la taxe, car il est considéré comme un article de sport.

• (1740)

Les mouchoirs en papier étant considérés comme un produit de beauté, la taxe sur les ventes des fabricants est incluse dans leur prix. Les fabricants de ce produit soutiendront qu'il s'agit en fait d'un produit de santé et qu'il devrait, par conséquent, être exonéré de la taxe sur les ventes des fabricants. Si les fabricants gagnent leur cause, ils n'auront pas à payer la taxe. Ce que les fabricants ne